

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| o Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| o Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| o Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1746 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL ALAMI

ARAR

Date de naissance :

19.01.50

Adresse :

3. Rue Athénée

2 MARS

Casablanca

Télé. :

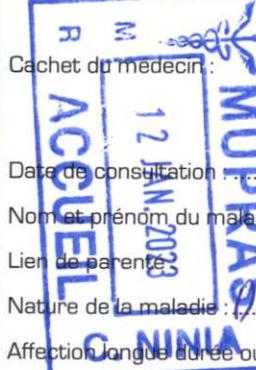
667323253

Total des frais engagés :

926,20

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Docteur Ilyam CHAH  
Médecine Générale  
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khattabi  
Casablanca - Tél. : 05 22 28 24 00

Date de consultation :

12/02/2019

Nom et prénom du malade :

Mme EL ALAMI CHENI AMINA Age : 70

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Progression. affection de la gorge

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC

Pathologie :

laryngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : 22/11/2022

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/11/2022	1c	1	150 dh	<i>Docteur Iham KHATTAB Médecin Général AV. 2 Mars, 3ème Avenue Khattab Casablanca - Tél: 05 22 78 22 22</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie MY IDRISS Mme Sidi B. Malay Idriss 60 Bis Bd Mouloud Mammeri Casablanca - Tel: 0522 28 06 06</i>	29/11/22	776,25

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est... Importante, l'a... Veuillez... SOINS	Le praticien est... Importante, l'a... Veuillez... Nature Soins	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<i>PAROXETINE WIN 20MG CP PELL SEC B30 P.P.V : 132DH00 6 118000 062301</i>	<i>PPV: 114DH30 PER: 12/24 LOT: K3476</i>	<i>PPV: 114DH30 PER: 04/25 LOT: L1501</i>
<i>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</i>	<i>PPV: 114DH30 PER: 07/25 LOT: L2452</i>	<i>PPV: 114DH30 PER: 09/25 LOT: L3330</i>
<i>DU CO MAGNÉTICOIRE</i>	<i>PPV: 55,00 DH LOT: 649389 PER: 03/24</i>	<i>PPV: 59,30 LOT: 22073 PER: 07/25 PPV: 33,00 DH</i>
<i>DUOXOL 500mg/2mg Joursous</i>	<i>59,30</i>	<i>DATE DE L'EXECUTION</i>
<i>VISA ET CACHET DU PRATICIEN</i>		<i>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</i>

Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIQUE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام

الفحص بالصدى

مختبر ACADEMIA MEDICAL

Ordonnance

Casablanca, Le 28/11/2022

132100

- 1) Opacostéiale 75  
2) Acélikaz 0.5 75  
3) Acélikaz 0.5 75  
4) Acélikaz 0.5 75  
5) Acélikaz 0.5 75  
6) Acélikaz 0.5 75  
7) Acélikaz 0.5 75

صيدلية  
J. 634  
Pharmacie 173 Idriss 1er  
Marie Sbai Bouchra  
Casablanca Tel: 0522 28 04 65

Docteur Ilham CHAH  
Medecine Générale

AV. 2 Mars, 3 Rue Abdesslam Khatabi  
Casablanca - Tel: 05 22 28 34 52

الهاتف : 06 61 46 84 49 / المستعجلات :

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء